

17 - Social Networks Are Good For Your Health !

Extrait de la FAQ des CGR (Conditions Générales de Remboursement) de la Sécurité sociale, avril 2020.

"Q : Pourquoi une partie des remboursements de l'assuré tient-elle compte de "l'implication de l'assuré" ?

"R : L'une des priorités de la réforme de 2015 consistait à réduire la dépendance aux médicaments et à développer l'autonomie des malades. Plusieurs études scientifiques ont démontré que l'échange entre patients, dans des espaces labellisés, a des effets positifs sur la détection et la compréhension des pathologies, sur le bien-être, sur l'observance et enfin, sur la production de connaissances scientifiques.

"Par conséquent, la Sécurité Sociale a décidé de faire dépendre en partie le taux de remboursement des soins du degré d'implication de l'assuré dans les plates-formes d'échange entre patients. Le barème prévoit plusieurs niveaux d'implication :

- 1- La recherche d'information de 1^{er} niveau, l'interrogation de pairs et de professionnels au sein des plates-formes d'échange labellisées.
- 2- La participation régulière à des groupes de patients, en ligne ou non, la contribution régulière aux forums.
- 3- La transmission anonyme de données médicales, soit de manière automatique, soit au travers d'enquêtes en ligne.
- 4- L'usage individuel ou partagé d'outils de "Quantification Personnelle" et l'observation de leurs prescriptions comportementales.
- 5- La participation active à la production d'études, à des activités de médiation et d'animation, à des instances de concertation."

Titre d'un eTract diffusé sur les réseaux sociaux, avril 2020

Halte au flicage des malades ! Laissez-nous guérir tranquilles !

Quand ? Quels faits déclencheurs ?

- **2012** : Des joueurs de jeu FoldIt découvrent une protéine grâce à laquelle la recherche contre le Sida effectue une percée fondamentale.
- **2013** : Le partage des données d'utilisateurs équipés d'outils de "Quantification Personnelle" joue un rôle central dans le suivi de la propagation de la grippe F.
- **2015** : Face à la prolifération des forums santé, la Sécurité Sociale crée un label de qualité et expérimente le remboursement de leur usage.